

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise le réaménagement de l'ancienne maison communale lorsque les services de l'administration auront emménagé dans la nouvelle maison communale.

L'objectif de la commune est d'en faire une maison multiservices. Réunir les services à la population dans le centre du village est en effet pratique du point de vue de l'accessibilité (réduction des déplacements, possibilité de coupler plusieurs courses, utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture).

A ce stade, les options d'aménagement restent ouvertes. Les travaux d'aménagement nécessaires devront être menés en fonction des besoins. Ils comprendront éventuellement des travaux de structure.

Plusieurs pistes ont été évoquées :

- Accueillir le point poste,
- Maintenir la permanence médicale,
- Conserver et ouvrir la salle de réunion aux associations,
- Ouvrir une structure pour les travailleurs et les chercheurs d'emploi, du type maison de l'emploi s'il y a de la place (à l'étage, avec antenne au rez-de-chaussée pour les moins mobiles) ou local de télétravail,
- Maintenir l'antenne de la zone police Orneau/Mehaigne



ORIGINE DE LA DEMANDE

L'intention de la commune de déplacer ses services étant connue, la nécessité de réaménager l'ancienne maison communale est apparue comme une évidence à l'ensemble des acteurs du PCDR.

Il s'agit en effet de valoriser le patrimoine de la commune et d'éviter l'abandon d'un bâtiment idéalement positionné et présentant un beau potentiel pour le développement de services à la population.

JUSTIFICATION DU PROJET

La commune a acquis un terrain dans le centre de Rhisnes pour en faire une Maison communale. A moyen terme, la commune s'installera dans ce bâtiment.

Le bâtiment actuel sera donc disponible pour de nouvelles utilisations qui permettront de répondre aux demandes exprimées par les habitants. En effet, durant les consultations de la population et les CLDR, des besoins en locaux ont été relevés :

- bien que la commune ait une excellente couverture pour l'accueil en crèche, des infrastructures supplémentaires seraient utiles ;
- les associations font état du manque de locaux de réunion de plus petite capacité d'accueil ;
- des services publics comme la poste et l'accueil médical ont besoin de locaux bien positionnés ;
- plusieurs habitants et membres de la CLDR ont souligné l'opportunité d'équiper la commune avec une maison de l'emploi.

Le bâtiment libéré présente une opportunité pour la création d'une maison multiservices et ceci pour plusieurs raisons :

- c'est un témoin du patrimoine bâti communal du XIXème siècle,
- sa superficie offre de nombreuses possibilités d'aménagement et d'utilisation,
- il est idéalement localisé au cœur du village de Rhisnes,
- il est facilement accessible,
- il fait partie d'un ensemble villageois qualitatif, avec des bâtiments et des espaces publics soignés,
- il dispose d'équipements parfois récents qui pourront être utilisés pour des services ou des activités associatives (exemple : la salle du conseil),
- la Commune a acquis un terrain dans le centre de Rhisnes qui accueillera notamment la future administration communale.

En complément des actions menées dans l'ODR, la Commune prévoit d'installer une crèche au rez-de-chaussée à l'arrière du bâtiment.

La nouvelle maison communale se trouvera à proximité, rue des Dames Blanches. Le parc fera l'objet d'un aménagement.

Le cœur de village regroupe également l'école, plusieurs commerces et services, l'église... . On est donc bien dans le cadre d'un renforcement de l'offre en services situés dans le cœur de village.

Fiches projets liées :

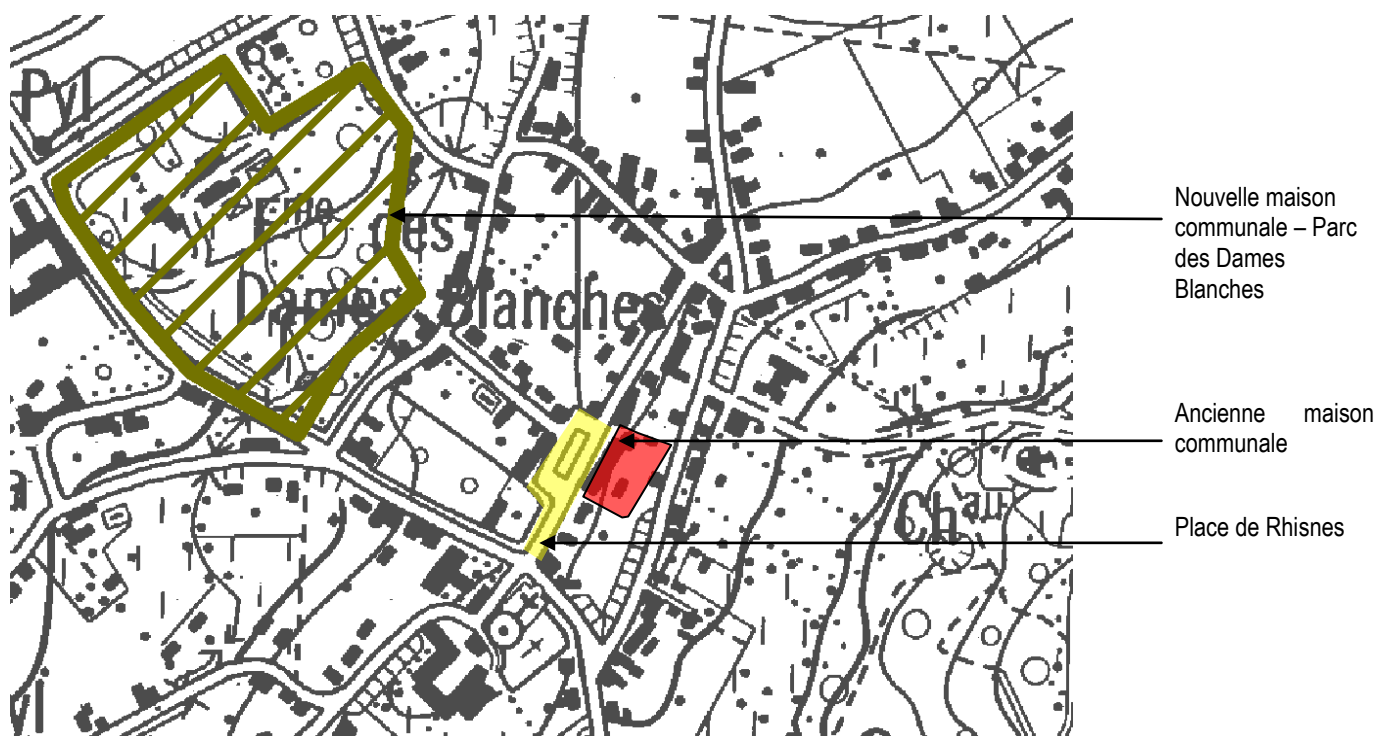
I.1. Aménager la conciergerie du parc des Dames Blanches avec du logement intergénérationnel et un local polyvalent

I.3. Aménager le parc communal des Dames Blanches

I.9. Promouvoir le marché local et les produits locaux

II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

LOCALISATION



L'ancienne maison communale se situe au centre du village de Rhisnes, au niveau de la place de Rhisnes.

STATUT AU PLAN DE SECTEUR

La maison communale est en zone d'habitat au plan de secteur.

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Le bâtiment appartient à la commune

TÂCHES À RÉALISER

- Appel d'offre pour un marché de services d'architecture,
- Choix de l'auteur de projet,
- Identification des aménagements du projet,
- Réalisation du cahier des charges et mise en adjudication,
- Rénovation.

OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input checked="" type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

Ces objectifs sont rencontrés parce que :

- le projet vise la réhabilitation d'un bâtiment du patrimoine communal,
- le bâtiment est idéalement situé pour favoriser l'accessibilité et la mobilité douce
- le projet permettra de maintenir ou de développer des emplois en phase avec les besoins locaux (crèche, services médicaux, poste)
- la présence d'une maison de l'emploi est un moteur de l'activité économique
- le projet permet d'améliorer les services aux habitants
- le projet apporte une réponse aux besoins des associations et renforce la dynamique socio-culturelle communale

INDICATEURS

Objectif	Indicateur	Source	Cible
Améliorer les possibilités d'accueil pour les services à la population et les associations	Nombre d'activités organisées par les associations par mois	Commune	8 activités/mois
	Nombre de services à la population accueillie	Commune	5 services

SOURCES DE FINANCEMENT

- Fonds communaux
- Développement rural
- Commune
- PwDR

GESTIONNAIRES DE PROJET

- Commune
- CPAS
- Forem
- Mirena
- Associations

ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

La mise en œuvre du projet dépend de l'avancement des travaux de la nouvelle maison communale.

ETAT DU DOSSIER

/

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

Projet à démarrer entre 2019 et 2020.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminution de la consommation énergétique	Rénovation du bâtiment afin de le rendre économe en énergie et en utilisant des matériaux écologiques

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Création et maintien d'emplois locaux	Des emplois seront générés : – pour les activités offertes par la maison multiservices, – pour l'entretien des locaux.
Economies d'échelle	Possibilité de mise en commun de salles, de matériel, de personnel par les différentes activités présentes

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Maintien et amélioration des services aux habitants	Implantations de services adaptés aux besoins communaux (notamment santé et recherche d'emploi). Synergies développées avec la crèche qui sera implantée hors PCDR à l'arrière de la maison communale

Pilier culturel :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Amélioration des capacités d'organisation des activités des associations	Salles et matériel à disposition des associations et des habitants et bien accessible au cœur du village